

III. ACTIVITES DES CENTRES ET SERVICES D'INFORMATION
DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES INFORMATIONS
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

49. Dans la résolution 43/128, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait d'utiliser pleinement et efficacement les centres d'information des Nations Unies, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion des droits de l'homme sur les plans régional et national. La nécessité d'utiliser pleinement et efficacement les centres d'information a été soulignée aussi par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1989/53, du 7 mars 1989, consacrée au développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme.

50. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, le Département a veillé à ce que les centres et services d'information des Nations Unies ne négligent aucun effort pour intensifier les échanges directs et systématiques de communications avec les médias locaux, les services d'information, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales. De nouveaux contacts sont en voie d'établissement dans toutes les régions et une coopération régulière a été organisée dans de nombreux pays avec la presse écrite, qui consacre souvent des articles de fond et publie des encarts spéciaux sur les questions prioritaires de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, notamment les questions relatives aux droits de l'homme. Grâce à l'évolution des relations avec la presse locale et les organisations de radiodiffusion et de télévision, plusieurs centres d'information ont obtenu du temps d'antenne pour la diffusion régulière de programmes audio-visuels réalisés au Siège. Les directeurs de centres sont souvent interviewés à la radio et à la télévision sur les activités de l'Organisation, et notamment sur celles qui concernent les droits de l'homme et les questions connexes.

51. La diffusion d'informations sur les Nations Unies par courrier électronique et par fac-similé permet d'envoyer des bulletins d'information réguliers, pour diffusion immédiate, aux stations de radiodiffusion et aux journaux, ce qui constitue un apport important à la programmation locale.

52. Des expositions ont été organisées dans des bâtiments publics, des écoles, et dans les locaux des centres et services d'information, avec des photographies, des affiches, des panneaux, ainsi que divers documents et publications des Nations Unies. Les centres d'information continuent à fournir des services à de nombreuses institutions et programmes des Nations Unies en organisant des conférences de presse, des cycles d'étude, des ateliers et des réunions d'information pour les organisations non gouvernementales, avec des fonctionnaires en déplacement ou lors de manifestations spéciales organisées par ces institutions.

53. Le Service de l'information des Nations Unies à Genève, qui collabore presque quotidiennement avec le Centre pour les droits de l'homme, a eu à jouer un rôle particulièrement important dans la diffusion de renseignements sur les droits de l'homme et les questions connexes, notamment lors de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme. Les activités d'information sur les droits de l'homme entreprises par le Service de l'information de Genève